

Les Ordres Militaires et l'élevage dans l'Espagne médiévale

L'importance particulière acquise dans l'Espagne médiévale par les Ordres Militaires et l'élevage s'explique par des circonstances historiques spéciales et certaines données géographiques. La Reconquête fut, en effet, dès le XII^{ème} siècle, en partie l'oeuvre des Ordres Militaires qui, pour prix de leur aide décisive, reçurent de vastes domaines situés pour la plupart au sud de la Cordillère Centrale, tandis que, au cours de ces siècles de guerre et d'insécurité, l'élevage apparut comme une activité pionnière, principalement à proximité de la «frontière». D'autre part la Reconquête, au fur et à mesure de sa progression vers le sud, s'essouffla, ne donnant plus lieu qu'à un repeuplement de moins en moins dense, principalement dans la *meseta* sud, très groupé en grosses agglomérations éloignées les unes des autres et séparées par de vastes espaces de terres incultes, constituant une très forte incitation à la pratique de l'élevage extensif local. Enfin, la configuration géographique de la péninsule, opposant des régions complémentaires, soit des cordillères fraîches et humides en été et des plateaux tempérés et arrosés l'hiver (tels la *meseta* sud dans le Royaume de Castille et la vallée de l'Ebro dans la Couronne d'Aragon), rendit possible la mise en place d'un double mouvement de transhumance: normale en été vers les hauteurs et «inverse» en hiver vers les régions moins élevées.

Mais Ordres Militaires et élevage sont deux domaines très inégalement connus, malgré l'intérêt qu'ils suscitèrent depuis plusieurs siècles chez les analystes, chroniqueurs et «arbitristes», mais surtout qui n'ont jamais été étudiés en corrélation, tout au moins pour l'époque médiévale. Je vais donc tenter de faire le point de nos connaissances

* Rapport présenté aux VI^{èmes} journées internationales d'histoire de Florian, des 21, 22 et 23 septembre 1984.

pour les six Ordres hispaniques: les deux Ordres internationaux du Temple et de l'Hôpital et les quatre Ordres nationaux de Santiago, Calatrava, Alcántara et Montesa¹. Ainsi que le souligne Derek Lomax dont l'ouvrage intitulé: «Les Ordres Militaires dans la péninsule ibérique», paru à Salamanque en 1976², est d'une consultation indispensable à toute étude sur les Ordres Militaires, les Ordres hispaniques ne donnèrent pas naissance, dès le Moyen-Age, à une historiographie propre. Il fallut attendre 1577, avec la parution de la *Crónica de las tres ordenes y cavallerias de Sanctiago, Calatrava y Alcántara...*, rédigée par Francisco de Rades y Andrada, pour que les principaux Ordres du Royaume de Castille soient pourvus d'une histoire narrative parallèle. Du XVII^e au XIX^e siècle, cette oeuvre fut très copiée, tandis que chaque Ordre éprouva le besoin de se doter d'une ou plusieurs chroniques, recensées par Derek Lomax³. Au XIX^e siècle, les lois d'abolition de la main-morte, mises en la place à partir de 1835, entraînèrent la fermeture des couvents et commanderies militaires, l'appropriation par l'Etat de leurs biens, en particulier des archives qui furent centralisées à Madrid pour toute l'Espagne⁴. Ces bouleversements nuisirent momentanément à l'histoire des Ordres mais, en mettant à l'abri une documentation exceptionnelle, classée depuis peu, permirent aux érudits, après la seconde guerre mondiale, d'avoir un accès direct aux sources, aidés par un excellent catalogue. Ce regain d'intérêt pour les Ordres Militaires entraîna la publication d'oeuvres de grand intérêt dont D. Lomax publia la liste en 1976⁵.

Nous disposons donc, outre des sources narratives, telles que les grandes chroniques royales, l'*España Sagrada*, qui consacrent une place importante à l'histoire des Ordres Militaires⁶, d'un très riche fond documentaire, conservé à l'*Archivo Histórico Nacional* de Madrid, bien qu'un certain nombre de pièces, des doubles le plus souvent, soit demeuré à l'*Archivo de la Corona de Aragon*, à Pampelune, à Simancas, enfin à la *Real Academia de la Historia* de Madrid. Aux archives nationales, la section Ordres Militaires, classée logiquement par Ordre, comprend une division essentielle entre *pergaminos* et *libros manuscritos*. Les documents, parchemins et papiers conservés

¹ J'ai écarté tous les petits Ordres nationaux qui n'eurent qu'une vie brève.

² *Las Ordenes Militares en la península ibérica durante la Edad Media*, Salamanque, 1976, 109 pp. Excellente recension des sources et des ouvrages.

³ *Op. cit. supra*, note 2, pp. 11 et ss.

⁴ *Archivo Histórico Nacional*, section «Ordenes Militares».

⁵ *Op. cit. supra*, note 2. Soulignons que les documents médiévaux de l'Ordre d'Alcántara ont presque totalement disparu il y a quelques décennies, victimes d'un incendie.

⁶ *Crónica latina de los reyes de Castilla, 1236. Historia Gothica*, de JIMÉNEZ DE RADA, publiée à Madrid en 1793. *España sagrada*, de FLORES et autres, Madrid, 1647-1879, 51 vol. *Primera Crónica d'Alphonse X*, éd. Madrid, 1955; et autres chroniques énumérées par D. Lomax.

dans de grands cartons, rassemblent les pièces les plus anciennes, des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles essentiellement, plus rarement des siècles suivants, émanant des souverains, des papes et des seigneurs. Les livres manuscrits, parfois fort beaux, contiennent la Règle des différents Ordres, leur histoire, des copies de *fueros* ou chartes de peuplement octroyées aux sujets et surtout, à partir du milieu du XV^{ème} siècle, les premiers «livres de visite» des commanderies, tenus ou conservés sans lacune dès 1490. Ainsi donc les sources documentaires nous apportent -elles de nombreux renseignements sur deux périodes de la vie des Ordres Militaires au Moyen-Age: tout d'abord l'installation (d'après les *pergaminos* qui comprennent essentiellement les donations, exemptions, achats et ventes, voire des *fueros*); en second lieu la situation démographique et économique à l'extrême fin du Moyen-Age (d'après la source de première importance que constituent les «livres de visite»). Ce matériel documentaire et, surtout, cette solution de continuité, expliquent que, depuis la guerre, les historiens aient surtout travaillé sur les aspects suivants: participation à la Reconquête, installation des différents Ordres, institutions et Règles⁷. Ce n'est que très récemment que de jeunes historiens se sont intéressés aux aspects économiques, plus ingrats à saisir, soit de la Mense su Maître, soit de celle des Commandeurs⁸. L'élevage pratiqué

⁷ Voir D. LOMAX: *Op. cit. supra*, note 2.

⁸ Ce sont, si nous ne retenons que les oeuvres non citées par D. Lomax ou parues depuis 1978, Ordre par Ordre:

- Ordres de l'Hôpital et du Temple. Carlos ESTEPA: «La disolución de la Orden del Temple en Castilla y León», in *Cuadernos de Historia*, núm. 6, Madrid, 1975, pp. 121-186; Santos GARCÍA LARRAGUETA: *La Orden de San Juan de Jerusalem en Navarra, siglo XIV*, communication au colloque organisé à la Casa de Velázquez en mai mai (1983 (inédit); Miguel Angel LADERO QUESADA et Manuel GONZÁLEZ JIMÉNEZ: «La Orden militar de San Juan en Andalucía», in *Archivo Hispalense*, núm. 180, Séville, 1976, pp. 129-139; María Luisa LEDESMA RUBIO: *Templarios y Hospitalarios en el reino de Aragón*, Saragosse, 1982.
- Ordre de Saint Jacques (Santiago). Eloy BENITO RUANO: *Estudios Santiaguistas*, León, 1978, en particulier *La Orden de Santiago en Asturias*, pp. 185-205; P. IRADIEL MURUGARRÉN: «Bases económicas del hospital de Santiago en Cuenca: tendencias del desarrollo económico y estructura de la propiedad agraria», in *Anuario de estudios medievales*, 11, Barcelona, 1982, pp.181-246; Daniel RODRÍGUEZ BLANCO: *La Orden de Santiago en Extremadura en la baja Edad Media, siglos XIV-XV*, thèse inédite soutenue en 1983 à l'Université Complutense de Madrid; Regina SAINZ DE LA MAZA: *La Orden de Santiago en la Corona de Aragón. La encomienda de Montalbán, 1210-1327*, Saragosse, 1980; P. A. PORRAS ARBOLEDAS: *Los señoríos de la Orden de Santiago en su provincia de Castilla durante el siglo XV*, thèse reproduite, Madrid, 1982.
- Ordre de Calatrava. Clara ESTOW: «The economic development of the Orden de Calatrava, 1158-1366», in *Speculum*, 1982, pp. 267-291; Miguel Angel LADERO QUESADA: «Las Ordenes Militares de Calatrava y Santiago en el alto Guadalquivir (siglos XIII-XIV)», in *Cuadernos de estudios medievales* (Grenade), número 2, 1974-1975, pp. 59-81. Du même auteur: *Comentarios sobre los señoríos de las Ordenes Militares de Santiago y Calatrava en Castilla la nueva*

par les Ordres Militaires n'a jamais, en tant que tel, été étudié. D'une part parce qu'une semblable entreprise s'avère difficile, en particulier à cause de l'évolution de la nature des sources dans le temps et du hiatus documentaire des XIV^{ème} et début du XV^{ème} siècles. D'autre part parce que l'élevage médiéval est lui-même mal connu.

De son côté, l'élevage hispanique, principalement transhumant, a fait l'objet, dès le Moyen-Age, d'un débat passionné qui s'est prolongé à l'époque Moderne. L'élevage fut alors dénoncé comme la cause de tous les maux de l'Espagne. Le premier historien sérieux à avoir étudié l'élevage dans le Royaume de Castille, Julius Klein, eut accès à de nombreuses sources de l'Etat (Simancas), municipales et privées mais ne fit guère usage des fonds des Ordres Militaires et ne put avoir accès à ceux du clergé. Son maître-ouvrage, *The Mesta*, publié en 1920, fit l'objet de vives critiques ces dernières années⁹. Mais, tout récemment, Charles Bishko, à la suite d'un très complet travail de synthèse sur les controverses soulevées par le livre de Klein, aboutit à la conclusion que ce dernier, dépassé certes sur quelques points, demeurerait encore fondamental et qu'il fallait se garder, notamment pour réviser la carte, en partie inexacte, des *cañadas* (chemins empierrés pour le bétail transhumant), de suivre à la lettre les suggestions des géographes de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, le tracé ayant pu faire l'objet de modifications au cours des siècles¹⁰. Par contre, la Couronne d'Aragon ne connut pas une assemblée nationale semblable à la *Mesta* castillane. La transhumance normale et inverse était, en effet, très facile à organiser entre la vallée de l'Ebre et les Pyrénées ou les Monts Ibériques. Aussi les multiples associations locales d'éleveurs ne sentirent-elles pas le besoin de fusionner. La plupart d'entre elles sont mal étudiées, principalement à cause des difficultés d'accès aux archives, restées dispersées. Mais, qu'il s'agisse de l'une ou l'autre Couronne, l'élevage local, *estante*, ou pra-

y *Extremadura a fines de la época medieval*, communication faite au Colloque de la Casa de Velázquez sur les Ordres Militaires de mai 1983; María Concepción QUINTANILLA RASO: «Villafranca, una encomienda calatrava en el reino de Córdoba», in *Historia, instituciones, documentos*, núm. 6, Séville, 1979, pp. 1-28; Emma SOLANO RUIZ: *La Orden de Calatrava en el siglo XV, los señoríos castellanos de la Orden al final de la Edad Media*, Séville, 1978; M. CORCHADO SORIANO: *La Orden de Calatrava y su campo* (tomo I), Ciudad Real, 1984.

— *Ordre de Montesa*. Luis GARCÍA GUILARRO: *Datos para el estudio de la renta feudal maestral de la Orden de Montesa en el siglo XV*, Valence, 1978; du même: *Los orígenes de la Orden de Montesa*, communication au Colloque de la Casa de Velázquez (mai 1983, inédit).

⁹ *The Mesta*, 1920, Cambridge (Mss.). Les archives de la Mesta sont demeurées entre les mains de l'Association des éleveurs. Actuellement elles se trouvent à (A.H.N.).

¹⁰ Ch. BISHKO: «*Sesenta años después: la Mesta de Klein a la luz de la investigación subsiguiente*», in *Historia, Instituciones, Documentos*, núm. 8, Séville, 1981, pp. 9-57. Voir pour la mise au point bibliographique.

tiquant une courte transhumance (*de travesío*) demeure pour une large part inconnu.

Cette longue entrée en matière aura permis de souligner les lacunes de nos connaissances en ce qui concerne à la fois les Ordres Militaires et l'élevage, lacunes qui m'ont contrainte à adopter le plan suivant:

- la première partie sera consacrée à l'étude des Ordres Militaires et de la Reconquête (soit du début du XIIème siècle au milieu du XIVème siècle), c'est-à-dire l'installation des Ordres. Il m'a paru en effet indispensable de rappeler où et comment les Ordres Militaires devinrent de grands propriétaires terriens en Espagne et des seigneurs. Les localiser est impératif pour montrer leurs liens avec l'élevage.
- la seconde partie consistera en un examen des Ordres Militaires face à l'élevage, au cours de la même période. Cette activité pastorale des Ordres est mal connue. Les chroniqueurs n'en ont pratiquement pas soufflé mot. Il nous faut donc glaner des renseignements de-ci de-là, dans les donations, les exemptions, les *fueros* octroyés aux colons. Aucune documentation chiffrée ne nous est parvenu.
- enfin, la période finale (milieu XIVème siècle-fin XVème siècle) débute par un vide documentaire: les Ordres ne reçoivent plus de biens ni d'exemptions et les livres de visite n'ont pas encore fait leur apparition. Il est donc indispensable d'avoir recours à d'autres sources, ce qui n'a guère été tenté: les relations avec le clergé, les procès avec les municipalités proches des commanderies (presque toujours occasionnés par l'élevage), les recours devant le Conseil Royal. Il nous faudra attendre la fin du XVème siècle pour pouvoir faire le point sur les Ordres qui pratiquent encore l'élevage et estimer la part prise par celui-ci dans leur économie.

I. LES ORDRES MILITAIRES ET LA RECONQUÊTE (XIIÈME SIÈCLE-MILIEU XIVÈME SIÈCLE): ACTION MILITAIRE ET CONSEQUENCES: LOCALISATION, INSTALLATION ET REPEUPLEMENT

Le rôle joué par les Ordres Militaires pendant la Reconquête mérite une étude attentive car il rend largement compte de la localisation des futurs établissements et, partant, de leurs liens avec l'élevage.

La Reconquête débuta bien avant l'apparition des Ordres Militaires, avec une première avancée, antérieure à 1040, menée par les petits états du nord formés à la suite de l'invasion musulmane (soit d'W en

E: León, Castille, Navarre, Aragon et Catalogne), et qui aboutit à fixer la ligne frontière au cours du Duero dans la partie occidentale et centrale, à l'Ebre supérieur et au rebord pyrénéen à l'Est.

— Au cours de la seconde phase (1040-1150) l'acquis fut considérable: la «frontière» fut portée au-delà de la Cordillère Centrale et même au sud du Tage, de Lisbonne à Tolède et Uclés puis, au nord d'Albarracín, jusqu'à aboutir au sud de l'embouchure de l'Ebre (voir carte). Il faut noter l'apparition du futur Royaume de Portugal, une énorme «dilatation» du León et de la Castille, royaumes unis de 1037 à 1157 ce qui rendit l'effort plus efficace, l'arrêt de la percée de la Navarre bloquée par ses voisins, et le début, dès 1134, de la confédération catalano-aragonaise, embryon de la future Couronne d'Aragon. Cette considérable avancée des chrétiens, parallèle à une individualisation plus nette des états, fut le fait des armées hispaniques, royales, seigneuriales, urbaines et, à la fin, des Ordres Militaires et armées étrangères. Ce fut le grand roi aragonais Alphonse I dit «le batailleur» qui, le premier, obtint en 1118 du Pape Gélase II la promulgation d'une croisade pour la Reconquête de la région de Saragosse, à la suite de laquelle vint du midi de la France une grande armée. Surtout, ce fut lui qui eut l'idée d'avoir recours aux grand Ordres Militaires «internationaux», fondés pour la défense de la Terre Sainte. C'est ainsi que, dès 1108 les Hospitaliers, dès 1128 les Templiers, furent dotés de biens fonciers importants en Espagne et d'abord, en Aragon¹¹. Ces donations procurèrent aux Hospitaliers et Templiers des revenus qu'ils affectèrent à la défense de Jerusalem, faisant peu de cas, dans les premiers temps, de leurs possessions ibériques. C'est pourquoi Alphonse I qui avait espéré les enraciner en Espagne et en obtenir une aide substantielle dans la lutte contre les musulmans, devenus particulièrement menaçants à la suite des secours almohades, très déçu du faible appui apporté par les Ordres internationaux, fonda les premiers Ordres «nationaux», soit Belchite en 1122 et Monreal del Campo en 1128, Ordres qui végétèrent très vite avant de disparaître. Mais l'idée était lancée.

— La troisième phase de la Reconquête (1150-1212), caractérisée par une progression chrétienne, puis une terrible contre-offensive musulmane, suivie enfin par une nouvelle et décisive avancée chrétienne, aboutit à un recul moins considérable de la «frontière» qui suivit désormais une ligne irrégulière due à la formation de trois «poches» d'inégale importance. Le Royaume de León et de Castille, le plus vaste, dont la progression avait été jusque-là spectaculaire, se scinda en deux Royaumes de 1157 à 1230: à l'ouest, le long de la frontière portugaise,

¹¹ SANTOS GARCÍA LARRAGUETA: «La orden de San Juan en la crisis del imperio hispánico del siglo XII», in *Hispania*, 12 (1952), pp. 483-524.

le Royaume léonais formait une mince bande (non portée sur la carte), tandis qu'à l'est le Royaume Castillan formait une masse plus harmonieuse.

- Ce qui fut acquis par les léonais, soit la région de Béjar en 1170, le nord de l'actuelle Estrémadure, dont Cáceres en 1170, fut très vite aux trois quarts perdu. Mais Ferdinand II de León (1157-1188), pour défendre Cáceres contre une attaque almohade, eut le temps de fonder l'Ordre Militaire des «frères de Cáceres», le 1er août 1170, le plaçant sous sa protection. En 1171 les frères s'entendirent avec l'archevêque de Santiago pour adopter le nom d'Ordre de Saint Jacques (Santiago), en souvenir du Saint qui était en quelque sorte le «patron» de la Reconquête. En 1175 le pape Alexandre III reconnut le nouvel Ordre, soumis à une Règle dérivée de celle des Templiers.
- Les Castillans, en revanche, avancèrent beaucoup plus vite, dans l'extrémité orientale de l'Estrémadure (Plasencia) et surtout entre Tage et Guadalquivir, ainsi que dans la région de Cuenca, aboutissant à la formation d'une énorme poche. Les souverains reçurent une aide décisive des Ordres qu'ils fondèrent; en 1176 l'Ordre de San Julian del Pereiro, ou Ordre de Trujillo, mais surtout de l'Ordre de Calatrava. Alphonse VII de León et Castille avait donné aux Templiers la forteresse de Calatrava, conquise en 1147, position-clé couvrant la route de Tolède (à environ 100 km. au nord), afin d'en assurer la défense¹². Mais les Templiers prirent peur d'une attaque almohade et préférèrent rendre à Sanche III ce château très exposé dont d'ailleurs aucun magnate laïque ne voulut se charger. C'est alors que Raymond, abbé du monastère cistercien de Fitero ainsi qu'un de ses moines proposèrent au roi d'assurer la défense de Calatrava. L'archevêque de Tolède accepta et les moines s'installèrent dans la forteresse, rejoints par de nombreux volontaires. Une fraternité se forma, suivant la règle cistercienne. En 1164 les Calatravans furent approuvés par le pape, admis dans l'ordre cistercien comme des «frères» et soumis (après 1186) à l'abbé de Morimond. Ainsi naquit l'Ordre de Calatrava. Mais, en 1195, les Almohades chassèrent les Calatravans de leur forteresse. En 1212 cette dernière fut récupérée par les moines-soldats qui jugèrent toutefois plus prudent, en 1217, de s'établir un peu plus au sud, sur un site imprenable, désormais appelé

¹² Joseph O'CALLAGHAN: «The spanish military Order of Calatrava and its affiliate», in *Variorum reprints*, Londres, 1975.

Calatrava *la nueva*¹³. D'autre part, l'Ordre de San Julián, castillan d'origine, se tourna vers le royaume de León où il reçut des biens importants des rois léonais qui désiraient s'attacher sa fidélité ainsi que ceus que lui laissèrent les Calatravans, soucieux de ne pas se disperser. L'Ordre reconnut la supériorité du maître de Calatrava, tout en conservant une large indépendance, s'installa au château d'Alcántara dont il prit le nom en 1218 et adopta la règle cistercienne.

Ainsi firent leur apparition les trois plus importants Ordres du Royaume de León et Castille (où s'implantèrent également des établissements Hospitaliers et Templiers). Non seulement leur aide militaire fut décisive mais ils firent renaître un sentiment de solidarité hispanique, préluant à une coopération effective des différents rois. A ces Ordres, une double fonction fut dévolue: guerroyer et repeupler. Alphonse VIII de Castille (1158-1214) plaça ses chevaliers dans des forteresses et à des points stratégiques sur les routes desservant Tolède dont la défense devait être coûte que coûte assurée. Au centre les Santiaguistes s'installèrent à Mora et Piedra Negra, les Calatravans à Alarcos, Malagón et Aceca; à l'est les Calatravans s'établirent à Zorita et Almoguera, les Santiaguistes à Uclés, Zorita et Fuentidueña; à l'ouest différents Ordres se dispersèrent entre Cáceres, Monfragüe et Granadilla. En 1173 Alphonse VIII promit au Calatravans, qui avaient supporté l'essentiel du choc almohade, tous les châteaux dont ils seraient en mesure de s'emparer, ainsi que des domaines dans les villes à reconquérir. C'était là pratique courante: donner à l'avance pour stimuler le zèle des chevaliers en jouant sur la rivalité des Ordres, ou octroyer des agglomérations partiellement conquises à charge d'en achever la Reconquête et de s'emparer des finages. Cela explique qu'il y ait une concordance étonnante entre la carte des combats et celle des possessions des différents Ordres, mais pas parfaite car ces-derniers, bien que rivaux, parvenaient cependant à s'entendre lorsqu'il s'agissait d'échanger et de regrouper leurs biens. Grâce à l'aide des Ordres et aux indulgences promises par Innocent VIII qui firent accourir des guerriers de toute la Chrétienté, Alphonse VIII de Castille put remporter en 1212 la victoire des Navas de Tolosa qui lui ouvrit les portes de l'Andalousie. Seconde mission assignée aux Ordres: repeupler la région entre Tage et *sierra morena*, particulièrement dévastée. L'opération fut menée à bien le

¹³ Joseph O'CALLAGHAN: «Sobre los orígenes de Calatrava la nueva», in *Hispania*, 1963, pp. 495-503.

long du Tage vers 1212 puis dans la Manche et le Campo de Montiel. Vers 1243, 55 agglomérations avaient été fondées et dotées de *fueros* (chartes de peuplement) typiques de la frontière.

— La quatrième phase (1212-1264), décisive, aboutit à la Reconquête presque totale de la péninsule. En 1230 les Royaumes de León et de Castille furent définitivement réunifiés, ce qui permit à Ferdinand III (12.1252), roi de Castille et de León, d'accomplir une oeuvre gigantesque dans trois directions (v. carte): en Estrémadure, en Andalousie et à Murcie. Il fut très aidé par les indulgences pontificales qui attirèrent les combattants, par les grands seigneurs et les Ordres Militaires: Alcántara et Santiago en Estrémadure, Calatrava et Santiago en Andalousie, Santiago dans la région murcienne. Les maîtres de Santiago et de Calatrava participèrent d'ailleurs aux côtés du roi à la campagne pour la conquête de Séville en 1246. Les participants furent remerciés de leur aide par la système du *repartimiento*: après enquête soigneuse sur le peuplement et les ressources, les terres et les maisons étaient distribuées aux combattants en fonction à la fois de leur rang social et de l'importance de leur aide. Là aussi les Ordres furent remerciés, principalement là même où ils combattirent, mais furent moins «gâtés» que dans la Manche et en Estrémadure, les souverains désirant garder le contrôle des grandes villes andalouses.

Dans la Couronne d'Aragon, Jacques I (1213-1276) dit «le conquérant», acheva la Reconquête catalano-aragonaise en s'emparant de la majeure partie des Baléares et du Royaume de Valence. Il fut lui aussi très aidé par les Ordres Militaires, principalement par les Templiers et les Santiaguistes. Le système du *repartimiento* fut là-aussi adopté.

— Enfin, de 1264 au milieu du XIVème siècle, alors que le Royaume musulman de Grenade demeurait à reconquérir, les souverains, devant la recrudescence des attaques musulmanes, furent tout entiers occupés à défendre et consolider les résultats acquis. Mais en 1340 Alphonse XI de Castille, aidé par le roi de Portugal et les Ordres Militaires, remporta une victoire éclatante près de la rivière Salado (non loin de Tarifa) qui mit fin à la menace d'invasion. Enfin, en 1342-44, au siège d'Algeciras, accoururent des combattants de toute l'Europe. Néanmoins, il faudra attendre 1482 pour que les Rois Catholiques entreprennent une conquête systématique du Royaume de Grenade.

Pendant cette période s'était produit un important bouleversement: l'éviction des Templiers. En 1312, à la suite de la suppression de l'Ordre du Temple, le pape recommanda de donner aux Hospitaliers les biens des Templiers. Dans la Couronne d'Aragon où les

Hospitaliers étaient déjà fort riches, le souverain s'y refusa. Il préféra obtenir du pape, le 10 juin 1317, l'autorisation de créer un nouvel Ordre, celui de Montesa, centré sur le Royaume de Valence, doté des possessions des Templiers et des Hospitaliers locaux, tandis qu'en Aragon et Catalogne les Hospitaliers recevraient les biens des Templiers¹⁴. Par contre, dans le Royaume de Castille, alors agité par des troubles, Ordres Militaires, Grands et Eglise se précipitèrent sur les dépouilles du Temple, sans que le souverain ait la possibilité d'organiser un nouvel Ordre.

Ainsi, les Ordres Militaires, surtout nationaux, jouèrent-ils un rôle considérable dans la Reconquête postérieure à 1100, c'est-à-dire lors de la conquête de la *meseta* sud et de la basse vallées de l'Ebre. Dès le milieu du XIII^e siècle la carte de leurs établissements se présente ainsi:

- dans le Royaume de Castille, les Ordres furent essentiellement possessionnés au sud de la Cordillère Centrale (v. carte II), ce qui ne les empêcha pas d'acquérir par la suite quelques biens dispersés dans la *meseta* nord. Ils furent dotés de biens si importants (commanderies et châteaux) que ceux-ci purent former de véritables «provinces», massives et homogènes grâce au troc:
 - l'Ordre d'Alcántara regroupa ses possessions en Estrémadure en deux régions.
 - l'Ordre de Santiago, plus riche, constitua deux «provinces», en Estrémadure du sud, la *provincia de León* (région qui autrefois appartenait au Royaume de León) et en Nouvelle Castille, la *provincia de Castilla*, tout en longueur. A cela il faut ajouter quelques commanderies isolées.
 - l'Ordre de Calatrava forma trois provinces, celle du centre, immense, du Campo de Calatrava, au nord la petite province de Zorita et, au sud, la province dite *de Andalucía* comprenant trois noyaux. Quelques commanderies isolées étaient disséminées çà et là.
 - l'Ordre de l'Hôpital fut lui aussi doté d'un vaste territoire.
 - l'Ordre du Temple avait acquis une grande importance. Au moment de la dissolution, 14 commanderies se trouvaient au nord du Duero, 11 au sud de la Cordillère Centrale, dans la région de pâturage d'hiver d'Estrémadure (Valencia del Ventoso et Capilla) et, à un moindre degré, dans la région

¹⁴ Luis GARCÍA-GUIJARRO RAMOS: *Los orígenes de la Orden de Montesa*, communication au Colloque de la Casa de Velázquez sur les Ordres Militaires de mai 1983.

murcienne. Le processus de leur installation fut le suivant: les Templiers, apparus d'abord en Aragon et Catalogne (dès 1130) trouvèrent, à leur arrivée en Castille une vingtaine d'années plus tard, les Ordres nationaux déjà très bien implantés. Par contre, le champ demeurait libre en León. Ils s'installèrent donc en Estrémadure où ils reçurent de nombreuses donations. Par la suite ils se déferont de quelques bien extremeños pour s'installer au nord du Duero et à Murcie près de Caravaca¹⁵.

Bref, ce qui caractérise les possessions des Ordres dans le Royaume de Castille est leur situation méridionale (au sud de la Cordillère Centrale), de préférence sur les plaines et plateaux, ainsi que la constitution de blocs compacts, presque joinifs, excluant les villes royales (ex.: Ciudad Real).

— dans la Couronne d'Aragon, confédération de quatre états (Aragon, Catalogne, Valence et Baléares), Hospitaliers et Templiers, mais aussi Santiaguistes, furent bien récompensés de leur aide, mais par la donation de biens très dispersés, ne pouvant pas former une province homogène, tout au plus de multiples noyaux de trois à quatre commanderies (ou plus) appartenant à des Ordres différents (v. carte III).

II. LES ORDRES MILITAIRES ET L'ÉLEVAGE JUSQU'AU MILIEU DU XIVÈME SIÈCLE

— L'élevage au temps de la «frontière» (jusqu'en 1250 environ): L'élevage extensif constitua, au temps de la Reconquête, une activité pionnière. Le bétail, surtout ovin, était facile à évacuer en cas de danger et repatrier dans la municipalité. Sa garde était confiée, dans les agglomérations royales comme dans celles des Ordres Militaires, aux *Caballeros Villanos*, citoyens tenus de servir à cheval en raison de leur richesse et d'assurer la garde du bétail de leurs concitoyens qui pâturait souvent fort loin au sud. Ces chevaliers villains pouvaient joindre au troupeau leurs propres bêtes. Souvent proches de l'ennemi. Ils n'hésitaient pas à faire des razzie et à enlever du butin, du bétail surtout. De manière très significative, *ganado* signifie à la fois gagné et bétail. Les *fueros* octroyés par le roi, le seigneur ou un Ordre Militaire, apportent quelques détails sur cette société guerrière et pastorale, habituée à faire de longs parcours avec le bétail, consciente de

¹⁵ Carlos ESTEPA: «La disolución de la Orden del Temple en Castilla y León», in *Cuadernos de Historia*, núm. 6, Madrid, 1975, pp. 121-186.

la nécessité d'une organisation solide et de l'importance indispensable des *Caballeros Villanos*. Ce n'est que peu à peu, avec le recul de la frontière, que les cultures furent pratiquées, que le peuplement devint plus dense et que s'organisèrent, même sommairement, les finages. Les *fueros* ou chartes de peuplement offraient aux colons des conditions très avantageuses, mais ces-derniers étaient rares au sud de la Cordillère Centrale. Les villages groupés, très éloignés les uns des autres, étaient entourés d'un petit anneau de cultures et de très vastes terres communautaires, terres de parcours pour l'élevage. Ces immenses *extremos* n'avaient alors guère de limites précises, ce qui n'était pas grave étant donné la faible densité des habitants. On y menait paître boeufs de labour, chevaux, mules, ânes et moutons.

— L'essor de l'élevage après la Reconquête et jusqu'à la crise du milieu du XIV :

L'élevage ne put cependant connaître un véritable essor qu'en temps de paix. Les municipalités les plus éloignées de la «frontière», situées au nord de la Cordillère Centrale, dans la haute vallée de l'Ebre, en Catalogne, purent jouir les premières du retour à paix, mais connurent très vite un surpeuplement. Dans ces conditions l'élevage devint plus difficile car les cultures devenaient prioritaires. De plus, la rigueur du climat hivernal de la *meseta* nord obligeait à rentrer le bétail. En revanche, les municipalités situées au sud de la Cordillère Centrale, à cause de l'étendue de leurs *extremos*, de leur climat assez doux en hiver, des trêves de plus en plus fréquentes avec les Almohades, trouvèrent très vite, dès le XII^{ème} siècle, dans l'élevage une vocation. Dès lors, trois types d'élevage purent être distingués :

- l'élevage dit *estante*, local, très mal connu même pour la fin du Moyen-Age, était partout présent car indispensable pour la culture (boeufs de labour et mules de labour), le trait et le bât (mules et ânes), la nourriture et le vêtement (chèvres porcs et moutons). Alors qu'un pâturage spécial est de plus en plus souvent réservé aux boeufs, un autre aux chevaux, peu nombreux mais obligatoires pour la guerre, les autres bêtes pâturaient les chaumes et les *extremos*.
- l'élevage local pouvait être amené à pratiquer une courte transhumance (50 km. par exemple). C'était l'élevage *de travesio*, vers le finage voisin ou en route pour des communaux plus lointains. Nous avons déjà signalé que, dans le sud, les municipalités étaient très éloignées les unes des autres. Théoriquement la dépaissance ou la simple traversée des troupeaux s'assortissait du paiement d'une modique redevance. Mais très souvent les municipalités voisines passaient des accords ou

constituaient des communautés de pâturage. C'est ainsi que la commanderie hospitalière de Casanueva et la municipalité de Calahorra s'entendirent, en 1237, sur l'utilisation du *monte* (terre communautaire) de Zufia: les frères reçurent le droit d'y mener paître des porcs¹⁶. De même, pour éviter les incessantes disputes occasionnées par les moutons perdus, l'Ordre de Santiago multiplia-t-il les accords de pâturage (1255)¹⁷.

- l'élevage transhumant, normal et inverse, connu probablement depuis les Wisigoths, se développa à la suite des progrès de la Reconquête, en Navarre et Aragon dès le XII^e siècle, en Castille dès le XI^e siècle.

Une utilisation systématique de régions géographiquement complémentaires, impossible à pratiquer sans une paix durable, sans la protection royale, était beaucoup plus simple à organiser dans la Couronne d'Aragon que dans celle de Castille. Il fallait en effet prévoir des chemins spéciaux, empierrés, d'une largeur donnée, reprenant parfois le tracé d'anciennes voies romaines: les *cañadas* castillanes, *cabañeras* en Aragon, *carreratges* en Catalogne. Dans le Royaume de Castille le réseau, comprenant au départ quatre grandes *cañadas*, se ramifia à l'infini jusqu'à être pratiquement complet dès la deuxième moitié du XIII^e siècle. Nous ne connaissons, de manière à peu près sûre, que le tracés des quatre grandes *cañadas* royales (de León, de Soria, de Ségovie et de Cuenca, v. carte) mais les réseaux locaux demeurent encore en grande partie à étudier. Pour se livrer à la grande transhumance les éleveurs étaient obligés de s'organiser: grouper les bêtes dans des troupeaux comptant 2 à 3000 têtes, rarement plus, engager des bergers, louer des pâturages d'accueil (d'hiver ou d'été). Pour les éleveurs de Vieille Castille, la location des alpages dans la montagne (*agostaderos*) était peu chère, souvent dix fois moins onéreuse que celle des pâturages d'hiver au sud de la Cordillère Centrale, des *dehesas* ou immenses pâturages extensifs plantés de chênes-verts ou chênes-liège, limités par un muret et soumis à un défens permanent. Dans ces étendues pouvant parfois accueillir plusieurs milliers de bêtes, l'*invernadero* ou location d'hiver débutait à la Saint Michel et durait jusqu'au 15 mars environ. Les propriétaires de troupeaux réduits se voyaient dans l'obligation de se grouper pour pouvoir affermer collectivement une *dehesa*. Enfin, dernière raison de s'entendre, la nécessité de se réunir deux fois l'an, en *mestas*, pour

¹⁶ Santos GARCÍA LARRAGUETA: *El gran priorado de Navarra de la Orden de San Juan de Jerusalem. Siglos XII-XIII*, 2 vols., Pampelune, 1957; «La Orden de San Juan de Jerusalem en Navarra. Siglo XIV», in *Colloque...*, op. cit. supra, note 14.

¹⁷ Derek LOMAX: *La Orden de Santiago, 1170-1275*, Madrid, 1965.

rendre les bêtes égarées à leur propriétaire ou vendre les bêtes d'origine inconnue.

Dans la Couronne d'Aragon, le réseau de transhumance était simple, allant de l'Ebre vers les hauteurs. Les *cañadas* étaient assez courtes. La conquête du Royaume de Valence apporta quelques complications mais permit une transhumance plus lointaine vers les régions valencienne et murcienne. La Couronne connut malgré tout des associations d'éleveurs, ou confréries, dès de XII^{ème} siècle en Aragon. Les premières associations d'éleveurs furent les *Casas de ganaderos* de Saragosse (qui reçurent des privilèges royaux dès 1127), celles de Tauste, Egea et les *llogallos* de Calatayud et Teruel. Le *llogallo* était typiquement municipal et n'avait pas comme fin l'accord entre éleveurs mais l'entente entre municipalités qui se devaient d'ordonnances. Il fallait aux éleveurs se regrouper pour mettre leurs bêtes en commun, les surveiller. Deux fois l'an on se réunissait pour rendre les bêtes perdues et permettre au chef, le *justicia del llogallo* de juger les litiges¹⁸.

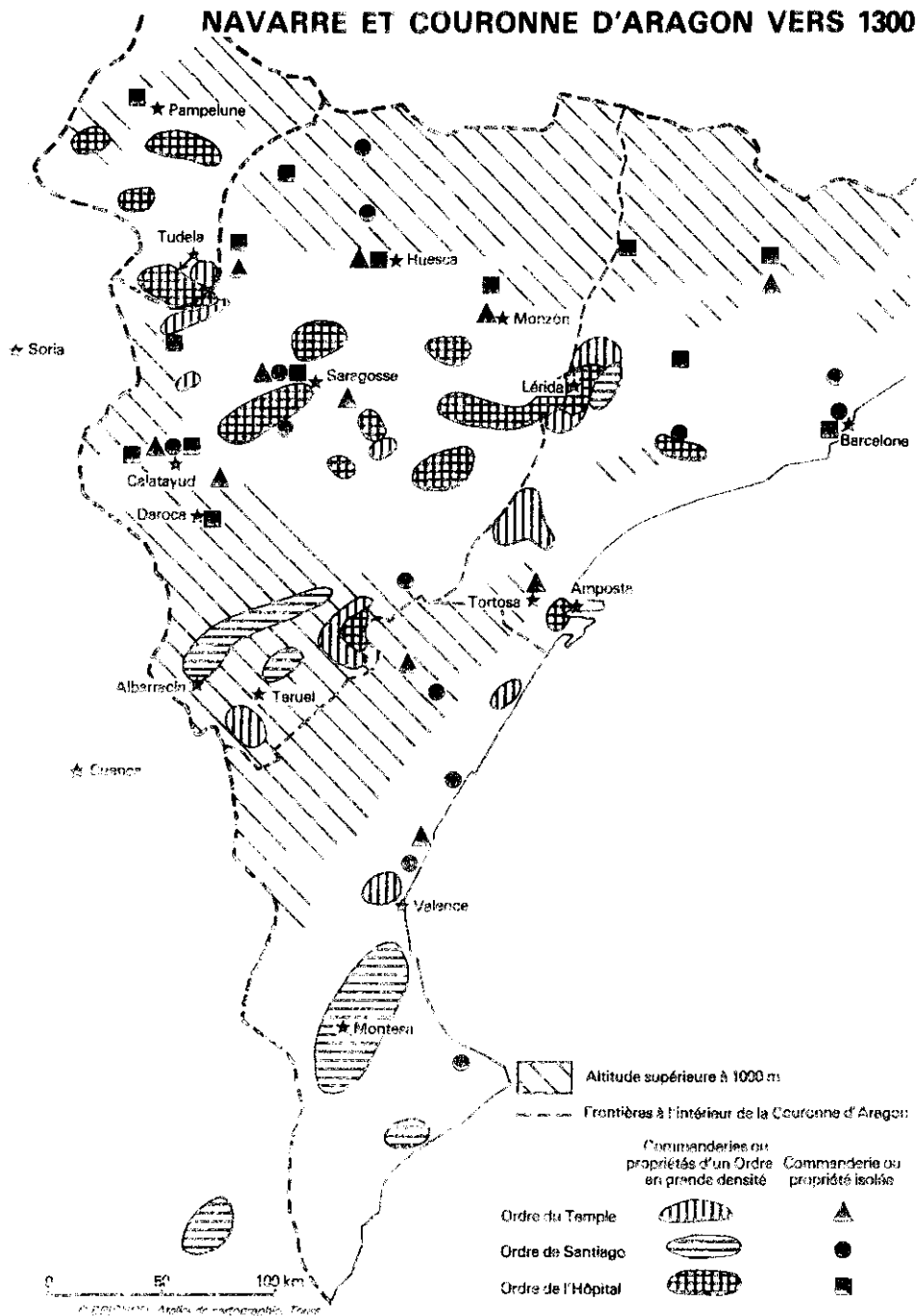
Le bétail transhumant'était obligé d'acquitter d'innombrables taxes pour le passage (*portazgo, montaje, barcaje...*) et pour la dépaissance dans les communaux, dans le *monte* (d'où le nom de *montazgo, herbaje...*). La perception en était assurée, le plus souvent en nature, par les *Caballeros Villanos* ou d'autres agents des seigneurs laïques, ecclésiastiques ou militaires.

— Dans la croissance de l'élevage, que l'on entrevoit nettement dès de XII^{ème} siècle, les Ordres Militaires disposaient d'atouts sérieux :

- leurs domaines étaient divisés en seigneuries ou commanderies, faisant de leur détenteur, le commandeur à la fois un seigneur foncier et un seigneur «banal», avide de percevoir des taxes sur la transhumance. Dans la Couronne de Castille, la localisation des commanderies constituait un remarquable avantage (v. carte) : les terres d'Ordre Militaire s'étendaient essentiellement au sud de la Cordillère Centrale, Templiers et Santiaguistes étant les seuls à détenir des terres des deux côtés de l'arc montagneux, sur des plaines, des plateaux et même à l'est sur des hauteurs, prenant en écharpe pratiquement toute la partie sud du Royaume. Les membres des Ordres Militaires désireux de pratiquer la transhumance, courte ou longue, pouvaient s'y livrer quasiment sans bourse délier, dans la mesure toutefois où les Ordres s'entendaient. Les «provinces» militai-

¹⁸ Miguel GUAL CAMARENA: «La institució ramadera del llogallo. Unes ordenances desconegudes del segle XIV», in *Estudis d'Historia medieval*, vol. II, Barcelona, 1970, pp. 3-16.

NAVARRRE ET COURONNE D'ARAGON VERS 1300



© 2001, Atlas de géographie, Paris

res détenaient une très large part des *dehesas* d'hiver. Les éleveurs de la *meseta* nord étaient obligés soit de les louer soit d'emprunter les grandes *cañadas* qui traversaient détenaient également de vastes terrains de parcours dans les commanderies mais se devaient d'en partager l'exploitation avec la population locale, ce qui leur donnait l'occasion de percevoir des dîmes sur la bétail. Par exemple, les terres de la commanderie hospitalière de Santa María del Moneriches en bétail, restaient ouvertes aux habitants du lieu, sauf quelques *dehesas* réservées exclusivement à l'Ordre.

Dans la Couronne d'Aragon, les conditions étaient moins favorables car les commanderies étaient en quelque sorte émiettées, ne formant jamais un territoire compact, ni dans la montagne, ni dans la plaine. Même chose en Navarre.

— Autre atout: la protection royale qui s'exerçait sur l'élevage, dans les deux Couronnes, afin de le promouvoir (car il était source de revenus) fut particulièrement bénéfique aux Ordres Militaires. Dès le XXème siècle, dans l'euphorie de la Reconquête, les rois de Castille et d'Aragon, mais pas de León, multiplièrent les «libertés de pâturage par tout le royaume», plaçant sous la protection royale (*amparo*) le bétail transhumant appartenant aux Ordres mais aussi généralement à leurs pasteurs et familiers, et les exemptent de tout impôt, dans une région limitée ou dans tout le Royaume, sauf si les troupeaux venaient à traverser les terres de seigneurs détenant le privilège de percevoir telle ou telle redevance. C'est pourquoi apparaissent indiscutablement liés certains aspects de la protection royale: liberté de pâturage et exemption, mais aussi protection pour l'exercice de cette liberté (*l'amparo* supposant des peines plus lourdes pour les contrevenants) et enfin, souvent, prises de position en faveur des Ordres Militaires contre les communautés locales.

Le roi d'Aragon fut le premier à exempter, dès 1143, les Templiers et Hospitaliers, Ordres internationaux tôt installés dans la Couronne, mais aussi, en 1226, les Santiaguistes qui avaient fait un très gros effort de repoplement en Aragon dès les premières années du XIIIème siècle. Les souverains navarrais privilégièrent, dès 1143, les Hospitaliers, très nombreux dans le pays. Quant à eux, les rois de Castille favorisèrent Hospitaliers et Calatravans avant les Santiaguistes. La plupart de ces privilèges, alors non restreints à un nombre donné de têtes de bétail, concernait non seulement les troupeaux des Ordres, mais aussi celui des pasteurs et familiers. Ces privilèges furent maintes fois durement contestés et l'appui royal fut indispensable pour leur maintien. En Aragon, où la protection royale était particulièrement efficace, les Templiers eurent maille à partir avec les municipi-

palités de la région de Teruel, concurrents pour le pâturage de la contrée du *Maestrazgo*. En 1208 Pierre II confirma les différentes exemptions dont jouissaient les Templiers, tout en les précisant. Dans le Royaume de Castille, dès 1282, l'exemption qui fut octroyée à l'Ordre de Santiago précisa que le bétail pourrait pâturer n'importe où, sauf dans les défens, et que l'Ordre pourrait construire des ponts. Encore au début du XIV^{ème} siècle, le roi soutint l'Ordre de Calatrava contre les municipalités qui faisaient des clôtures dans leurs communaux, ce qui constituait une entrave à la dépaissance du bétail de l'Ordre. En fin, dans les conflits avec la *Mesta*, le souverain castillan prit souvent parti pour les Ordres.

La protection royale s'avérait donc très puissante et efficace. Les autres éleveurs transhumants ne cessaient de la solliciter car leurs associations n'étaient pas assez puissantes. C'est dans ce contexte que naquit la *Mesta*. Au XIII^{ème} siècle, sous le règne d'Alphonse X, en contrepartie de la protection royale, les éleveurs versaient un *servicio*, en nature essentiellement. Lorsque leurs troupeaux traversaient les terres royales, ils acquittaient un *servicio de ganados* ou *de ovejas*, attesté dès 1269, année où sa perception fut votée aux *Cortes*. Cet impôt, d'abord transitoire, devint vite fixe, à payer à certains péages le long des *cañadas*. Le *montazgo* était une taxe pour l'utilisation des terres communautaires. Sous Alphonse XI, au XIV^{ème} siècle, tous les *montazgos* perçus en terre royale, se fondirent en un tribut unique, le *montazgo* qui fusionna en 1343 avec le *servicio* en un impôt unique, le *Servicio y Montazgo*, perçu sur tous les troupeaux transhumants une fois l'an, à des péages précis. Les Ordres Militaires firent valoir leurs «libertés» pour s'en faire exempter. En 1273 au plus tard, sans doute plus tôt, une association nationale d'éleveurs, la *Mesta* fut instaurée par le roi. Tout le bétail transhumant était placé sous sa protection, formant un seul troupeau, exempté de toutes taxes sauf là où un seigneur détenait le droit d'en percevoir, sauf du *servicio de ganado* et du *montazgo* dus au souverain¹⁹.

Autre aspect de la protection royale dans le Royaume de Castille: le droit consenti à certains Ordres Militaires de percevoir à leur profit certaines taxes sur la transhumance, appelées, selon l'époque, *peaje*, *portaje*, *portazgo* puis *servicio*, *montazgo* et, enfin, *servicio y montazgo*. Les Ordres Militaires entreprirent une politique systématique de contrôle des péages dans les régions où ils étaient propriétaires et seigneurs.

Alphonse VIII de Castille se montra surtout généreux envers les Calatravans et les Santiaguistes auxquels il concéda de nombreux

¹⁹ M.^a V.^a GÓMEZ MAMPASO: «Notas sobre el Servicio y Montazgo. Origen histórica a lo largo de la Edad Media», in *Historia de la hacienda española. Homenaje al Profesor García de Valdeavellano*, Madrid, 1982, pp. 301-317.

TABLEAU I
EXEMPTIONS ET LIBERTES

	<i>Templiers</i>	<i>Hospitaliers</i>	<i>Santiagoistes</i>	
<p>ARAGON — 1143: exemption de tout péage et douane pour le bétail de l'Ordre.</p> <p>— 1208: Pierre II confirme aux Templiers toutes leurs exemptions royales et municipales.</p> <p>— 1294 (conf. 1330): Jacques II donne une liberté de pâturage dans le finage de Tortosa.</p>		<p>— 1170: exemption de tout péage et douane pour le bétail de l'Ordre.</p> <p>— 1172 et 73: privilège pour les troupeaux des Hospitaliers, de leurs pasteurs et familiers de pâturer librement en Benasque.</p> <p>— 1206: exemption du <i>quinto</i> sur les troupeaux contre le paiement de 300 maravedis.</p> <p>— 1208: id pour les Hospitaliers et leurs sujets.</p>	<p>— 1226: liberté de pâturage dans le royaume d'Aragon.</p>	
<p>NAVARRRE</p>		<p>— 1170: privilège de protection de Sancho VII pour les Hospitaliers et leurs troupeaux.</p>		

CASTILLE

— 1198: même privilège octroyé par Pierre II d'Aragon. 1221: même privilège par Jacques II.

— 1170: protection d'Alphonse VIII pour les Hosp. et leur bétail.

— 1283: infant Sanche donne liberté et exemption pour Hosp. et pasteurs.

— 1195: Alphonse VIII donne une liberté et exemption.

— 1256: exemption totale d'impôt.

— 1282: exemption renouvelée pour Ordre et pasteurs.

— ?: libre pâturage, libre pâturage et exemption.

— 1169: protection d'Alphonse VIII sur bétail.

— 1317: liberté de pâturage renouvelée.

²⁰ D'après les ouvrages de Aurea L. JAVIERRE MUR, Santos GARCÍA LARRAGUETA, Regina SAINZ, Derek LOMAX, Clara ESTOW, Emma SOLANO (*op. cit. supra*, note 8).

TABLEAU II
LE CONTROLE DES PEAGES PAR LES ORDRES MILITAIRES DANS LE ROYAUME DE CASTILLE ²¹

<i>Temple</i>	<i>Hôpital</i>	<i>Santiago</i>	<i>Calatrava</i>
	<p>— 1173: concession du <i>portazgo</i> des <i>recuas</i> qui vont Segura puis à <i>Tierra de moros</i>.</p>	<p>— 1170-95: l'Ordre parvient à contrôler les péages de la zone méridionale de la <i>serranía</i> de Cuenca, de Alharrilla et Ocaña. Font payer un péage aux moutons qui transhument de la zone musulmane à Tolède, Cuenca, Huete.</p> <p>— 1184: concession de la moitié du <i>portazgo</i> à Alconchel.</p> <p>— ? : concession du <i>portazgo</i> à Uclés.</p> <p>— 1189: concession du 1/10 de la production agropastorale du roi à Trujillo.</p>	<p>— 1169: concession du <i>portazgo</i> des <i>recuas</i> qui vont à <i>tierra de moros</i> dans la région d'Úbeda & Cordoue.</p> <p>— 1173: concession du <i>portazgo</i> sur les <i>recuas</i> qui vont à <i>Tierra de moros</i> excepté sur celles qui se rendent à Segura.</p> <p>— 1182 et 1193: confirmation de ces privilèges.</p> <p>— 1193: octroi du <i>portazgo</i> sur tous les troupeaux se dirigeant de Tolède à Cordoue par Capilla et Gahete.</p>

— 1237: autorisation de percevoir un cheval pour 5000 moutons allant vers le sud ou 50 vaches... et un montazgo à Capilla Burguillos ou Alconchel.

— 1290: concession du *portazgo* à Alcónetar.

— 1206: concession du *portazgo* et du *paso de ganados* en trois points: Tolède, Alfariella et Zorita.

— 1289: concession du *portazgo* sur tout le bétail pénétrant en terre santiaguiste.

²¹ Julio GONZÁLEZ: *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII*, 3 vols., Madrid, 1960; J. L. MARTÍN: *Orígenes de la Orden Militar de Santiago, 1170-95*, Barcelone, 1974; Carlos ESTEPA: «La disolución de la Orden del Temple en Castilla y León», Madrid, 1975, in *Cuadernos de Historia*, núm. 6, pp. 121-186.

péages. La frontière musulmane n'empêchait pas les troupeaux de circuler de part et d'autre. Au XII^{ème} siècle, les moutons transhumants appartenant aux musulmans et se rendant à Tolède, Cuenca et Huete étaient grevés d'une taxe de un *maravedi* pour 50 têtes à l'aller et deux *dineros* par tête au retour. Partout les Ordres Militaires s'efforcèrent d'obtenir des *portazgos* sur leurs domaines. Ferdinand III, après avoir octroyé en 1236 aux Templiers la commanderie d'Alconchel, ce qui arrondit considérablement leurs biens en Estrémadure orientale, leur accord en 1237 le droit de prélever un péage sur le bétail transhumant ainsi qu'un *montazgo* à percevoir à Capilla, pour les troupeaux de Castille, à Burguillos et Alconchel pour ceux de León. La politique menée par l'Ordre de Santiago fut encore plus spectaculaire: les Maîtres n'eurent de cesse de constituer des commanderies non loin des *cañadas* principales, en particulier celle qui traversait l'Estrémadure et celle qui allait de Uclés et Cuenca à Montiel et Segura. L'Ordre s'attacha tout particulièrement à contrôler les péages de la zone méridionale des hauteurs de Cuenca (*Serranía de Cuenca*). L'hôpital que les santiaguistes possédaient à Cuenca se vit dispensé de tribut en 1282 et 1283, comblé de *portazgos* donnés ou acquis, surtout au sud. L'Ordre détenait de nombreuses *dehesas*, des communaux, à l'est et au sud-est de Cuenca, surtout dans la *tierra de Alarcón*. A Alarcón même, un autre hôpital santiaguiste, occupant une position enviable près de la *cañada*, possédait de nombreuses propriétés, en partie octroyées par Alphonse VIII, ainsi que des *portazgos*. La politique de recherche systématique des *portazgos*, commencée au XII^{ème} siècle durera jusqu'en 1480, sans qu'il soit possible de dater avec sûreté les acquisitions. En 1480 l'Ordre de Santiago détenait un véritable réseau de *portazgos*, de Zafra en Estrémadure du sud, à Alarcón au sud de Cuenca, situées sur ou près des *cañadas* principales. Ces *portazgos*, dont l'Ordre n'avait le droit de percevoir que la moitié, constituaient des revenus non négligeables.

— Les Ordres Militaires éleveurs et seigneurs:

Les Ordres Militaires, grands seigneurs fonciers, sont alors des éleveurs importants, bien qu'il nous soit très difficile d'entrevoir les modalités et l'importance de cet élevage. Le faire-valoir indirect semble avoir été alors peu pratiqué, les Ordres ne louant guère leurs pâturages. Le faire-valoir direct fut sans doute la règle à l'époque. La nature du bétail élevé, ainsi que le mode d'élevage (*estante, de travesío, trashumante*) posent parfois des énigmes. Mais, en s'aidant de toutes sortes d'indices, il est toutefois possible, pour chaque Ordre, diaboliquer à quelques conclusions.

— Les Templiers apparaissent dans les Couronnes de Castille et d'Aragon comme de grands éleveurs. Dans la Couronne de Castille, possessionnés à l'extrémité sud de l'ancien Royaume de León, dans cette région très douée pour l'élevage qu'est l'Estrémadure, ils détenaient de nombreuses *dehesas* et *montes*. En principe les meilleurs *dehesas* étaient réservées au *ganado mayor*: boeufs de labour (des colons), mules et chevaux, vaches. D'autres *dehesas* accueillaient le *ganado menor*, des ovins par milliers qui pouvaient d'ailleurs être également nourris dans les *montes* avec les chèvres et les porcs. En 1237 le roi Ferdinand III autorisa les Templiers à percevoir à Capilla, Burguillos et Alconchel un péage très significatif: au lieu de percevoir un nombre donné de têtes sur un troupeau ou une somme en numéraire, ils pourront prélever un cheval pour 5000 moutons transhumants ou 500 vaches, un *maravedi* pour 500 moutons ou pour 50 vaches. Ce document, exceptionnel en son genre, dénote un très grand intérêt pour les équidés dont l'Ordre avait grand besoin. Mais les Templiers s'intéressaient aussi de près à l'élevage ovin, ce qui entraîna une lutte féroce avec l'Ordre régional par excellence, celui d'Alcántara. Un procès retentissant les opposa pendant une vingtaine d'années. En 1211 Alphonse VIII avait donné à l'Ordre d'Alcántara Ronda (près de Talavera). Les Templiers s'en emparèrent et l'occupèrent pendant 30 ans. Lorsque la sentence fut rendue, en 1243, probablement en faveur d'Alcántara, les Templiers refusèrent d'obtempérer, arguant du fait que, sous leur impulsion, l'élevage ovin avait pris un énorme essor et s'était accru de 40.000 têtes pendant leur occupation. Les principales commanderies d'élevage étaient celles de Valencia del Ventoso, Jerez, Capilla (dès 1236), au coeur de la Serena, qui comprenait cinq *dehesas* en 1310, d'un rapport annuel de 24.000 *maravedis* auxquels venaient s'ajouter 36.000 *maravedis* provenant de la perception de certains droits, en particulier du fameux péage.

En ce qui concerne l'élevage templier dans la Couronne d'Aragon, nous avons l'avantage inestimable de détenir un inventaire datant de 1289 et concernant 14 commanderies: 7 en Aragon, 6 en Catalogne et une à Valence²². L'élevage était activité florissante depuis le XII^e siècle²³. En 1184 par exemple, le comte d'Urgel donna au commandeur de Gardeny une compensation pour les 2000 moutons qui lui avaient été pris. En 1201, lors d'un achat à Villel, l'Ordre du Temple paya en partie avec 400 moutons. L'inventaire du printemps 1289 nous montre que sur les 7 commanderies aragonaises, 3 ne détenaient

²² J. MIRET Y SANS: «Inventaris de les cases del Temple de la Corona d'Aragó en 1289», in *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, 1911, pp. 61-75. L'inventaire date du printemps 1289.

²³ A. J. FOREY: *The Templars in the Corona de Aragón*, Londres, 1973.

TABLEAU III
INVENTAIRE DU BÉTAIL DANS QUELQUES COMMANDERIES DU TEMPLE

	<i>Vaches, veaux, taureaux, boeufs de labour</i>	<i>Mules, ânes, bêtes de somme</i>	<i>Chevaux et juments</i>	<i>Chèvres et boucs</i>	<i>Moutons et brebis</i>	<i>Porcs</i>
ARAGON						
Monzón	18 vaches, 5 boeufs, 1 taureau	78 mules de somme et labour	12 juments, 6 bidets	851 chèvres	250 moutons et moutons	Porcs
Huesca	12 boeufs de labour	8 bêtes de somme, 4 ânes	1 bidet, 1 jument, 1 cheval		30 brebis	28 porcs
Ambel	2 boeufs de labour	7 mules, 4 ânes			30 brebis	28 porcs
Calatayud	2 boeufs	6 mules de labour				16 porcs
Alfambra			12 juments, 5 poulains	21 chèvres 3 chevreaux	539 ovins	30 porcs
Villel		4 mules, 10 ânes				
Castellote		2 mules				
CATALOGNE						
Miravete	37 vaches, 28 boeufs de labour	4 mules de labour	1 bidet, 31 juments, 2 chevaux, 3 poulains	1380 têtes de petit bétail		
Tortosa	44 vaches	4 mules	2 rocins, 15 juments, 3 poulains		18 moutons	

Orta		1 mule	15 juments	700 chèvres 110 boucs		
Arcó	6 boeufs de labour	1 âne				3 porcs
Gardeny		12 muets & mules, 6 ânes	10 juments, 2 bidets	11 chèvres	121 brebis 21 moutons	71 porcs
Corbins	4 boeufs	3 mules, 1 âne	1 jument			38 porcs
VALENCE						
Cantavella ou Cantavieja	11 vaches, 30 boeufs de labour, 1 taureau	6 mules, 1 mulet, 2 ânes	20 juments, 2 poulains, 1 bidet	180 chèvres 160 boucs	441 ovins 211 agneaux	

pas de boeufs de labour, mais que toutes, sauf une, possédaient des mules de somme ou de labour. Ces 6 commanderies totalisaient 163 bêtes qui, de toute évidence, servaient à la culture des terres. Les chevaux, indispensables pour la guerre, au nombre de 38, étaient absents dans 4 commanderies. L'essentiel de l'élevage portait sur les chèvres et les moutons (1856 au total) dans 4 commanderies, principalement à Monzón et Calatayud. Le *ganado menor* représentait donc les trois quarts du bétail.

Dans les six commanderies catalanes les bovins (au nombre de 119), étaient absents à Orta et Gardeny où, en revanche, se trouvaient des mules. Les chevaux y étaient deux fois plus nombreux qu'en Aragon (85). Le petit bétail, avec 2361 têtes, dont 1380 à Miravete uniquement, était dix fois plus important que le *ganado mayor*.

Enfin, dans le Royaume de Valence, la commanderie de Cantavella ou Cantavieja, pourvue de 42 bovins, 9 mules, 25 équidés et 992 caprins et ovins, possédait 13 fois plus de *ganado menor* que de *mayor*.

Ainsi les Templiers étaient-ils fidèles au faire-valoir direct, surtout pour l'élevage déjà largement axé sur les ovins.

— Les Hospitaliers navarrais et aragonais, détenaient déjà beaucoup de bétail au XII^e siècle²⁴. Ils construisaient des abris, des étables, cherchaient à se procurer des prés, des herbages, mais aussi des *pastos et montes*, pâturages communautaires extensifs, ce qui entraînait d'interminables conflits avec les municipalités voisines (1237 avec Calahorra, 1282 avec Arróniz...). Seuls indices sur la nature du bétail élevé: en 1215 une donation de 130 moutons à une commanderie et, en 1237, la dépaissance de porcs dans le *monte* de Zufía. Dans la Manche, en Andalousie, à Murcie, régions qu'ils contribuèrent à repeupler, les Hospitaliers reçurent de nombreuses *dehesas* et leurs commanderies étaient des exploitations de culture et d'élevage, si possible proches d'une *cañada* importante. Dans différents endroits les Hospitaliers imposaient en outre des corvées pour l'élevage des chevaux.

— Dès le XII^e siècle, a fortiori au XIII^e siècle, l'Ordre de Santiago se trouvait en possession d'un cheptel important, acquis en partie par donation (ovins et équidés)²⁵. Etablis, dès que possible, près des *cañadas* importantes, les Santiaguistes pratiquaient la transhumance, s'arrangeant pour traverser essentiellement des terres de l'Ordre, afin de n'avoir rien à acquitter. De nombreux conflits opposaient les Santiaguistes aux municipalités. En 1302 Uclés détenait au

²⁴ Santos GARCÍA LARRAGUETA: *Op. cit. supra*, note 15.

²⁵ D. LOMAX: *Op. cit.*, note 16.

moins 1000 têtes de bétail bovin et crut bon de nommer des responsables, *comendadores de las vacas*, soumis à des inspections²⁶.

— Dès le XIII^{ème} siècle les Calatravans avaient accumulé terres et péages. En 1351 le privilège de libre pâturage dont ils jouissaient dans le royaume de Castille fut limité, tout en tenant compte des *desiderata* de l'Ordre, par Pierre I qui souhaitait que le *servicio y montazgo* lui rapporte davantage, à 15.000 vaches ou boeufs, 8.000 moutons, 8.000 porcs. Cela ne signifie pas que l'Ordre ne détenait rien d'autre mais que, au-delà de ce quota, il ne serait plus exempté. Les chiffres nous indiquent que les Calatravans étaient encore, au XIV^{ème} siècle, très axés sur l'élevage bovin (un peu comme les Santiaguistes), moitié moins sur l'élevage ovin.

Ainsi, vers 1350, la spécialisation ovine n'apparaît pas écrasante, comme elle semble l'avoir été chez les Templiers quelques années avant leur disparition. Les Ordres tiraient de l'élevage, activité qu'ils semblent tous avoir pratiqué avec prédilection, deux sortes de revenus: ceux de la seigneurie foncière (la commanderie) en faire-valoir direct ou indirect, ceux de la seigneurie «banale»: *portazgos* et dîmes sur le bétail, le fromage et la laine, généralement affermés. Les commandeurs percevaient pour leur compte ou pour celui de la mense du Maître. Il nous est impossible de chiffrer la rapport de cet élevage, déjà très important cependant, à la veille des grands changements économiques et politiques qui se préparent.

III. LES ORDRES MILITAIRES ET L'ELEVAGE DU MILIEU DU XIV^{ÈME} SIÈCLE A LA FIN DU XV^{ÈME} SIÈCLE

Il s'agit de la grande période du développement de l'élevage espagnol, surtout nette sous les règnes de Jean II (1406-1454) et Henri IV (1454-1474), de l'accentuation de la spécialisation ovine et de l'importance croissante prise par le mouton *merino* (introduit dans la péninsule à une date très controversée), surtout dans la *meseta* sud, qui améliora la qualité de la laine espagnole sans toutefois la placer au niveau de la laine anglaise, ni supprimer l'élevage du mouton local, *pardo*, à la laine courte et foncée, difficile à teindre et de médiocre qualité, qui demeura fréquent surtout au nord de la Cordillère Centrale²⁷. L'élevage *estante* et de *travesío*, au moins aussi développé que

²⁶ Ch. BISHKO: «The peninsular background of latin american cattle ranching», in *Studies in spanish frontier history, Variourum reprints*, Londres, 1980, pp. 375-515.

²⁷ Ch. BISHKO: *Op. cit. supra*, note 10. Selon cet auteur, Klein date la première mention du *merino* de 1442, ce qui est une date trop tardive pour l'introduction. Le début du xiv^{ème} siècle semble plus vraisemblable. Bishko s'élève

le transhumant, demeure toujours aussi difficile à étudier. Au cours de cette période, l'élevage profita du dépeuplement consécutif aux catastrophes du XIV^{ème} siècle, rendant la main-d'oeuvre rare et les cultures difficiles, de la multiplication des terres abandonnées, de l'ouverture d'un marché extérieur important pour la laine et du développement d'une industrie lainière d'assez bonne qualité (Cuenca). En 1472, 2.694.032 ovins transhumèrent à 12 péages déterminés, où 13.500 moutons furent prélevés. Mais, outre ce chiffre, isolé, nous ne pouvons pas évaluer une croissance qui se poursuit sous le règne d'Isabelle (1474-1504) car les comptes de la *Mesta* ne nous sont pas parvenus pour cette époque. Quelle part les Ordres Militaires prirent-ils à cet essor?

— Les Ordres Militaires, seigneurs fonciers:

Les «livres de visite» qui commencent, pour la plupart des Ordres vers 1450, mais ne sont tenus avec régularité qu'à partir des années 1490, sont d'un intérêt inestimable. En effet, ils rendent compte d'un important changement: les maîtres, dignitaires et commandeurs sont devenus des rentiers de l'élevage, préférant désormais l'affermage des *dehesas* au faire-valoir direct. D'ailleurs la plupart des exemptions de *servicio y montazgo*, dont il convenait de solliciter le renouvellement à chaque changement de règne, ont disparu. Certes, les souverains étaient désireux de faire rendre au maximum cet impôt indirect. Mais les historiens ont commis l'erreur, jusqu'aux travaux de M-A Ladero Quesada, d'en surévaluer l'importance. En fait la part du *servicio y montazgo* dans les revenus royaux demeura modeste. D'autre part, il se peut que les Ordres Militaires eux-mêmes (comme beaucoup de monastères) aient renoncé d'eux-mêmes à faire confirmer des privilèges dont ils n'avaient plus l'utilisation, préférant l'affermage. Les «livres de visite» de l'Ordre de Santiago montrent à l'évidence le peu de bétail existant dans la plupart des commanderies: un cheval ou 2, 2 ou 3 mules et ânes, quelques moutons et porcs, appartenant au commandeur, bref ce qui était alors indispensable à toute maisonnée noble. D'ailleurs, les «déclarations» de biens que durent faire commandeurs et chevaliers de Santiago, à la fin du règne d'Isabelle, permettent d'aboutir aux mêmes conclusions, ne révélant aucun éleveur de quelque importance. Les 60 *dehesas* d'Estrémadure appartenant à la mense du maître ou à celle des commandeurs étaient d'un rapport croissant qui représentait 25 por 100 des revenus totaux de l'Ordre dans la région en 1494 et 29,5 por 100 en 1501. Les affermages d'hiver (*invernadero*), à court terme, à des éleveurs de Vieille Castille, pro-

contre l'interprétation classique de Klein, Sobrequés et Vicens qui font coïncider arrivée du *merino* et organisation de la *Mesta*.

curaient des revenus réguliers, réajustables et en hausse constante²⁸. Ce même, l'Ordre d'Alcántara, sur lequel nous ne possédons que des renseignements indirects, les archives ayant disparu, pratiquait aussi largement l'affermage de ses *dehesas*. Seul, l'Ordre de Calatrava s'intéressait encore au faire-valoir direct et se préoccupait de faire renouveler son privilège de libre pâturage²⁹. Mais une grande partie des *dehesas* était cependant affermée. Dans la province du Campo de Calatrava qui comptait 30 commanderies et prieurés, la majorité des *dehesas* était affermée. Dans 6 commanderies seulement, une *dehesa* exploitée en faire-valoir direct par le commandeur. Dans les deux autres provinces de l'Ordre l'affermage régnait complètement. Emma Solano Ruiz a fortement souligné l'importance croissante prise par l'affermage des *dehesas*, devenu la plus grosse source de revenus dans presque toutes les commanderies. Le troupeau de l'Ordre en 1470 ne comptait plus, aux dires d'Emma Solano, que 480 têtes, chiffre qui semble excessivement bas. Certes ce cheptel avait subi les restrictions royales concernant les exemptions, mais les «libertés de pâturage» portaient toujours sur un chiffre inférieur au troupeau transhumant. Or dès 1429 les Calatravans avaient la possibilité de faire librement circuler 16.000 têtes de bétail et la conserveront tout au long du XV^e siècle. La transhumance est alors devenue à majorité ovine: les 12.000 bovins exemptés du privilège de 1403 devenant 12.000 ovins en 1429 (auxquels il faut ajouter 2000 bovins et 2000 porcs).

— Aux fructueuses «rentes d'herbe», il convient d'ajouter les revenus tirés de l'exercice des droits seigneuriaux: les *portazgos* (à Capilla les Santiaguistes prélevaient à l'entrée 2 brebis ou chèvres sur 1000 et, à la sortie un agneau ou chevreau sur 50, un mouton ou brebis sur 200), les dîmes perçues par les commandeurs sur tout ce qui se produisait, en particulier sur le bétail *estante et trashumante* (à Estepa, en Andalousie, de 1494 à 1501 les Santiaguistes perçurent de 20.000 à 32.000 *maravedis* de *diezmo*, pour un total de 135.000 à 200.000 *maravedis*), enfin, dernière source de revenus, les *juros*, rentes perpétuelles octroyées par le souverain sur des revenus de la Couronne, en particulier sur le *servicio y montazgo*, perçues en numéraire ou en bétail. Mais c'était vraiment la location des pâturages qui rapportait le plus.

* * *

²⁸ Daniel RODRÍGUEZ BLANCO: *La Orden de Santiago en Extremadura en la Baja Edad Media (XIV-XV)*, thèse inédite soutenue en 1983 à l'université Complutense.

²⁹ Emma SOLANO RUIZ: *La Orden de Calatrava en el siglo XV. Los señorios castellanos de la Orden al fin de la edad media*, Séville, 1978.

Au terme de cette étude menée sur les Ordres Militaires et l'élevage, il convient de s'interroger sur les relations qu'ils ont entretenus et entretiennent encore, sur ce qu'ils se sont apporté réciproquement. La situation a, en fait, varié avec le temps.

— Dès leur fondation, les Ordres Militaires, en participant activement à la Reconquête, ont aidé au développement de l'élevage « pionnier », menant un genre de vie pastoral et guerrier. Puis, en s'établissant dans la *meseta* sud, dans ce qui deviendra très vite la grande région d'élevage du Royaume de Castille, ils contribuèrent à sa spécialisation en pâturages d'hiver et au développement de la transhumance. Leurs propres troupeaux, élevés encore en faire-valoir direct, étaient composites et, à l'époque de la fondation de la *Mesta*, pas encore formés pour l'essentiel d'ovins. Les Templiers semblent avoir été des précurseurs en se spécialisant, très tôt dans l'élevage ovin, alors qu'Hospitaliers et Calatravans restaient plus fidèles à l'élevage bovin. Il nous faut donc nuancer l'assertion selon laquelle la *Mesta* aurait été, dès le début, un organisme de transhumance presque exclusivement destiné aux ovins. La spécialisation semble avoir été plus progressive, le *ganado mayor* tenant une place de moins en moins importante dans la transhumance. Jusque vers 1350, les Ordres Militaires contribuèrent au développement de l'élevage transhumant, servant ainsi la politique royale.

— En revanche, lors de la période suivante (1350-1500), les Ordres Militaires se sont servis de l'élevage plus qu'ils ne l'ont servi. Ils devinrent des rentiers de l'élevage en abandonnant le faire-valoir direct, à l'exception des Calatravans qui y demeurèrent en partie fidèles. Pourquoi? : tracasseries incessantes avec la *Mesta*, temps troublés, mais aussi changement profond de mentalité. Le chevalier d'Ordre de la fin du XV^{ème} siècle n'a plus grand'chose à voir avec le moine-soldat du XII^{ème} siècle! Ce n'est plus un combattant (ou pratiquement), c'est un aristocrate appartenant à la moyenne ou petite noblesse, milieu de rentiers qui a largement abandonné tout faire-valoir direct, un laïc marié, ne résidant plus guère dans sa commanderie, qui a sollicité l'« habit » parce que cadet et ayant le besoin pressant d'un revenu complémentaire. Le fait que les Calatravans soient restés plus fidèles à la Règle, n'est peut-être pas sans rapport avec l'élevage en faire-valoir direct. Bref, à la fin du Moyen-Âge, les chevaliers et commandeurs n'avaient plus guère de raison d'être, ni guerrière, ni économique. En effet, ils auraient pu, comme quelques grands seigneurs andalous, spéculer sur l'élevage, sur la laine (en l'exportant eux-mêmes au meilleur prix) ou créer une industrie textile de qualité, ce dont l'Espagne avait grand besoin. Au lieu de cela, les Ordres se mirent à jouer un rôle politique, employant à cet effet leur immense fortune, tirée en grande partie de l'élevage. La dynastie Trastamare

parvint sur le trône en 1369, grâce à l'aide en particulier de l'Ordre de Santiago. «Nouvelle noblesse» Trastamare et membres des Ordres Militaires étaient issus du même milieu. soutien du régime et comblé de faveurs par celui-ci. En retour, les souverains n'hésitaient pas à s'immiscer dans les affaires privées des Ordres et, en particulier, à exercer des pressions pour que leurs favoris soient désignés maîtres. C'est ce que firent Jean II et Henri IV. Lors de la guerre civile qui suivit l'accession au trône d'Isabelle, les Ordres Militaires, à la suite de leurs maîtres, prirent parti et firent montre d'une puissance économique et politique telle que la reine et son époux retinrent la leçon. La paix revenue, les Rois Catholiques décidèrent de s'emparer des maîtrises des différents Ordres, ce qu'ils firent, pour Calatrava dès 1485, Santiago dès 1493 et Alcántara dès 1494. En 1499 fut créé, au sein du nouveau système polysynodique, un Conseil des Ordres et, en 1501, Ferdinand obtint du pape l'administration perpétuelle des maîtrises. Outre son aspect indiscutablement politique, cette mesure royale s'assortissait d'avantages économiques: les revenus des menses des maîtres et la possibilité d'utiliser les commanderies pour rétribuer des services. Mais Klein a beaucoup exagéré en alléguant qu'Isabelle et Ferdinand avaient voulu récupérer la charge de maître de Santiago car, depuis l'avènement des Trastamara, une grande partie des revenus du *servicio y montazgo* lui était attachée. En fait, les *Cortes* de Tolède, en 1480, s'étaient déjà chargées d'amputer largement les *juros* et le *servicio y montazgo* tenait, comme nous l'avons déjà signalé, une part très secondaire dans les revenus royaux.

Désormais les Ordres Militaires n'auront plus le loisir d'avoir une «politique» en matière d'élevage et se borneront à exécuter les décisions royales.

Marie-Claude GERBET
(Université de Tours)